

Communiqué de presse

28 février 2025

Selon un rapport de la BCE, la plupart des pays de l'UE s'appuient sur les systèmes de paiement par carte internationaux

- Les paiements par carte sont le principal mode de paiement électronique dans l'UE
- Les systèmes de paiement par carte internationaux ont représenté environ 61 % des opérations par carte de la zone euro en 2022
- La part de marché domestique des systèmes nationaux de paiement par carte est en recul

La Banque centrale européenne (BCE) a publié aujourd'hui le dernier rapport sur les systèmes et processeurs de cartes. Il en ressort que les paiements par carte constituent la principale méthode de paiement électronique dans l'Union européenne (UE), représentant 70 milliards de paiements – soit [54 % de l'ensemble des opérations scripturales](#) – en 2023.

Les conclusions du rapport soulèvent des questions concernant l'autonomie stratégique de l'UE en matière de paiements, en particulier compte tenu de la prédominance croissante des systèmes de paiement par carte internationaux.

Systèmes de paiement par carte

Le rapport montre qu'il n'existe actuellement que neuf systèmes nationaux de paiement par carte actifs dans l'UE, chacun opérant dans un seul État membre (figure 1). Ces systèmes sont confrontés à une tendance plus large de diminution des parts de marché domestiques.

Dans la zone euro, treize pays s'appuient entièrement sur les systèmes de paiement par carte internationaux pour les opérations par carte. Au total, en 2022, les systèmes de paiement par carte internationaux représentaient environ 61 % des paiements par carte dans la zone euro, les systèmes nationaux représentant les 39 % restants. La part des systèmes nationaux est encore plus faible (37 %) si l'on prend en compte les transactions des titulaires de carte de la zone euro avec des commerçants n'appartenant pas à la zone euro. Ces paiements sont effectués par des systèmes de

Banque centrale européenne

Direction générale Communication
Sonnenmannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

paiement par carte internationaux uniquement, étant donné que les systèmes nationaux de paiement par carte ne peuvent effectuer d'opérations par carte que dans leur pays.

Processeurs de cartes

Il existe quatre grands processeurs pour les cartes transfrontières sur un total de 80 fournisseurs identifiés dans l'UE. Si les processeurs opérant dans un seul État membre sont pour la plupart des entreprises dont le siège est situé dans l'UE, aucun des processeurs opérant au sein de l'UE ne peut être considéré comme détenu entièrement dans l'UE.

Le rapport fournit une vue d'ensemble de l'évolution des systèmes de cartes et des processeurs dans les États membres de l'UE. Il s'appuie sur des données extraites d'une consultation du Système européen de banques centrales, qui comprend l'ensemble des 27 banques centrales nationales. Les données analysées dans le rapport ont été transmises en février 2024.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Nicos Keranis,
au : +49 172 758 7237.**

Note

- Les « systèmes de cartes » permettent les paiements par carte. Chaque système de cartes s'appuie sur un ensemble unique de règles, de pratiques, de normes et/ou d'orientations relatives à la mise en œuvre pour l'exécution d'opérations par carte, et sur un organe de gouvernance. Les systèmes de cartes sont reconnaissables par les marques commerciales figurant sur leurs cartes physiques et virtuelles. Ils proposent leurs produits par le biais d'institutions financières ou directement.
- Les « processeurs de cartes » sont des entreprises situées dans la chaîne des opérations par carte entre l'acquéreur du commerçant et l'émetteur de la carte. Ils accomplissent des tâches essentielles liées à l'autorisation et au traitement d'un paiement par carte.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

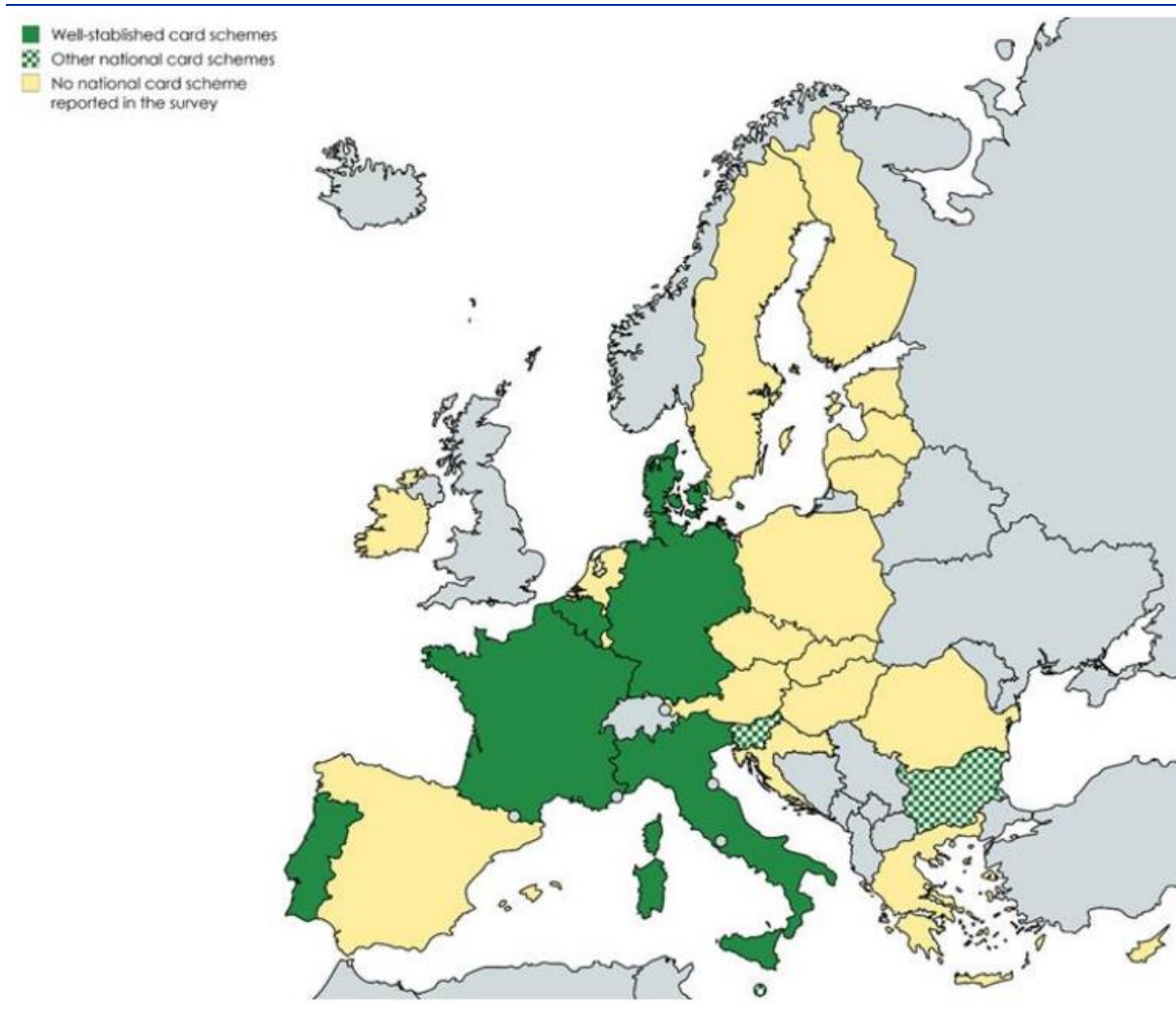
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

Figure 1

Systèmes nationaux de paiement par carte sur leurs marchés nationaux



Source : Enquête de la BCE.

Note : La carte montre la répartition géographique des systèmes nationaux de paiement par carte en 2024.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France